http://46.105.83.158/spip/spip.php?article4660

# Socle, compétences, évaluation : Un stage syndical organisé par le SNES-FSU 89

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -

Publication date: mercredi 8 octobre 2014

**Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés**

**Socle commun, évaluation par compétences**, sont devenus des leitmotivs pour les enseignants de collège ces dernières années mais aussi pour les enseignants de lycée pour qui l'évaluation par compétences est de plus en plus suggérée voire imposée.

**La loi Fillon de 2005** a introduit la notion de socle commun dans l'Education Nationale. Le SNES-FSU n'a jamais porté cette idée de socle et a dénoncé la dichotomie qui apparaissait entre le socle commun et les programmes.

Pour la validation de ce socle, la hiérarchie de l'Education Nationale a fait appel à la notion de compétences et a introduit **le livret personnel de compétences** (LPC), véritable usine à gaz chronophage. Différents « outils » ont vu le jour, des grilles d'évaluation de plus en plus complexes à l'inénarrable logiciel SACoche.

La pression exercée par les corps d'inspection pour évaluer par compétences s'est faite de plus en plus forte et a dépassé le seul collège, à tel point qu'on peut aujourd'hui se poser la question de la liberté pédagogique de l'enseignant.

Et ces dernières années, on a vu fleurir dans les établissements les classes sans note présentées comme une véritable avancée par nos chefs d'établissements, puisque basées uniquement sur les compétences, mais souvent rejetées par les collègues après un an d'expérience.

Avec la **loi de refondation de l'Ecole** votée l'an passé, un Conseil Supérieur des Programmes s'est mis en place dans lequel siègent les organisations syndicales. Le SNES-FSU y participe avec l'objectif affirmé de sortir de la logique de 2005. Le nouveau texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en consultation à cette rentrée marque une première rupture, comme le montre d'ailleurs son rejet par les tenants du socle de 2005.

**Parallèlement, le SNES-FSU ne s'est pas contenté de dénoncer la loi de 2005 et a travaillé sur ces questions avec des chercheurs.**

Le stage syndical que nous vous proposons le **24 novembre** sera l'occasion d'en discuter avec vous et de faire le point sur ces questions de socle, de compétences et d'évaluation.

Nous pourrons compter sur la présence de **Sandrine Charrier**, responsable nationale du secteur « contenus » du SNES-FSU, et de **Laurent Talbot**, chercheur à l'université de Toulouse.

Nous vous invitons à vous inscrire nombreux à ce stage.

**Inscrivez-vous au plus tard le 17 OCTOBRE** en déposant votre demande d'autorisation d'absence (*modèle joint*) au secrétariat de votre établissement.

*Copyright © SNES Dijon*